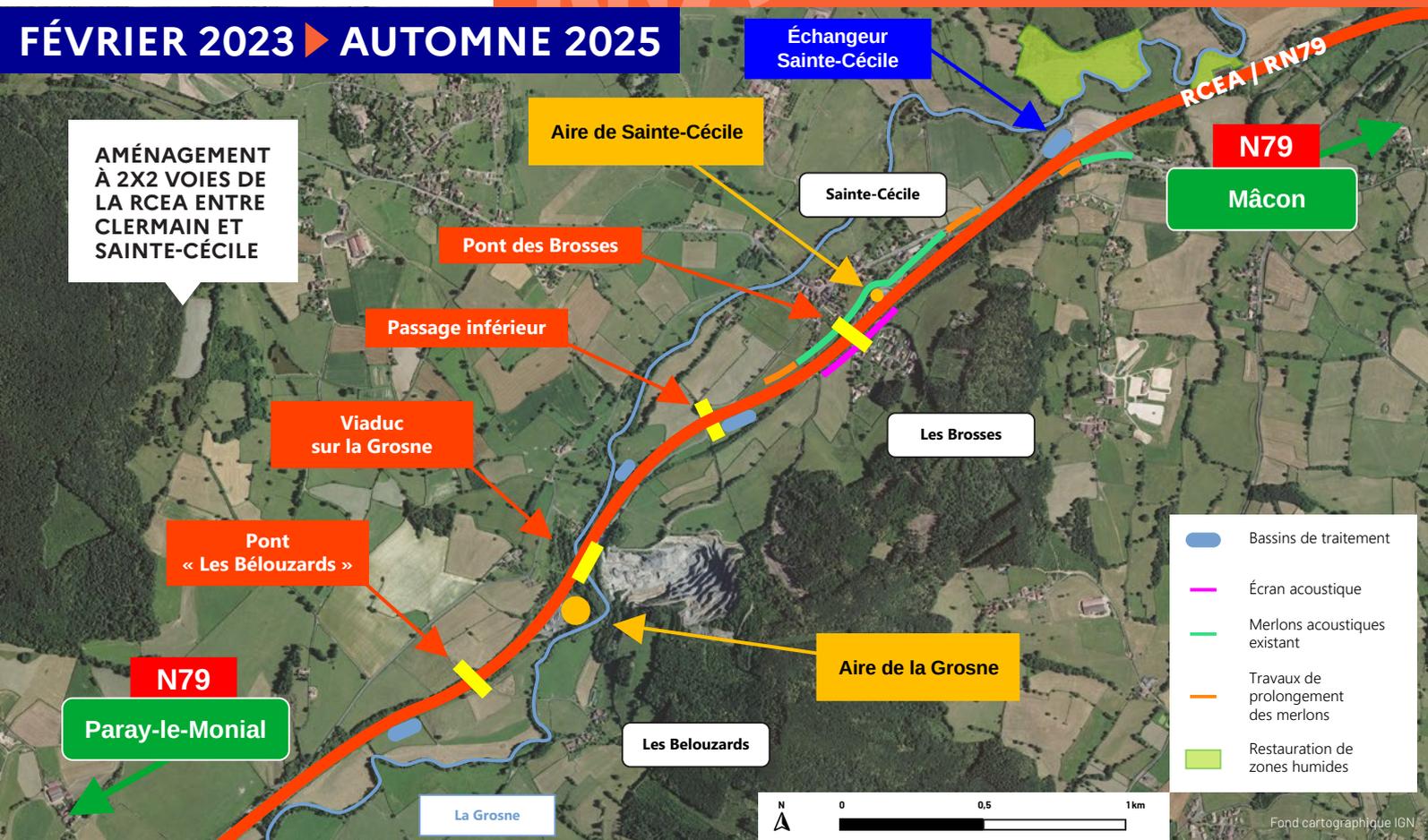


FÉVRIER 2023 ► AUTOMNE 2025



DÉMARRAGE DES TRAVAUX EN FÉVRIER 2023

- Afin de compléter la sécurisation de la RCEA entre Mâcon et le Col des Vaux, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté a lancé des travaux d'envergure pour aménager à 2x2 voies la RN79 sur 3 km entre Clermain et Sainte-Cécile. A l'issue des travaux, les 33 kilomètres de la RN79 reliant Mâcon au Col des Vaux seront portés à 2x2 voies à l'exception du viaduc du Bois Clair.

Cette opération d'élargissement comprend notamment la déconstruction des ouvrages existants, la reconstruction de nouveaux ponts et la création d'un viaduc de 45m de long pour franchir la rivière de la Grosne.

400 mètres d'écrans acoustiques permettront de protéger les riverains.

Situé dans l'environnement remarquable du bocage clunisois et s'intégrant dans la zone classée Natura 2000, le projet s'inscrit dans la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC), voir détail en page 4.



Vue du pont des Belouzards montrant la RCEA existante à 2x1 voies

Le chantier va s'organiser jusqu'à l'automne 2025 sur une période de 32 mois.

TOUTES LES INFOS

À partir de mars 2023

www.rcea-saoneetloire.fr

CHIFFRES CLÉS

32 MOIS
DE TRAVAUX

36
MILLIONS €

1 VIADUC
DE 45 MÈTRES

3 KM
MIS À
2X2 VOIES

4 NOUVEAUX
PONTS

400 M
D'ÉCRANS
ACOUSTIQUES

DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS À VENIR

1 Création de **400 mètres d'écrans acoustiques de 4 mètres de haut** pour protéger le lotissement des Brosses.

2 Entre le lotissement des Brosses et l'échangeur de la Valouze, **le talus actuel de la RCEA sera remodelé** pour laisser la place à la nouvelle chaussée de la RCEA. Cela nécessitera un déblaiement de terre conséquent, d'environ 400 mètres en longueur, 50 mètres en largeur et de 30 mètres de hauteur au plus haut point.

Dans une logique d'économie circulaire, **100 000 mètres cubes de matériaux seront extraits et réutilisés** en priorité sur site pour la création des merlons acoustiques et le remblai support de la nouvelle RCEA.

3 Aucun cours d'eau ne sera impacté par le chantier. Le nouveau franchissement de la Grosne dans le sens Paray vers Mâcon s'effectuera par un **viaduc de 45 mètres de long** sans appui dans le lit de la rivière.

Le viaduc de la Grosne en bref

45 MÈTRES de long **8 MÈTRES** au dessus de la Grosne

4 MILLIONS d'euros **10 MOIS** de construction

4 Un **dispositif d'assainissement performant** sera mis en œuvre sur la RCEA. Ainsi, toutes les eaux ruisselant sur la chaussée et potentiellement polluées seront captées puis traitées dans des bassins de décantation dédiés avant leur rejet dans le milieu naturel.

4 BASSINS de traitement des eaux

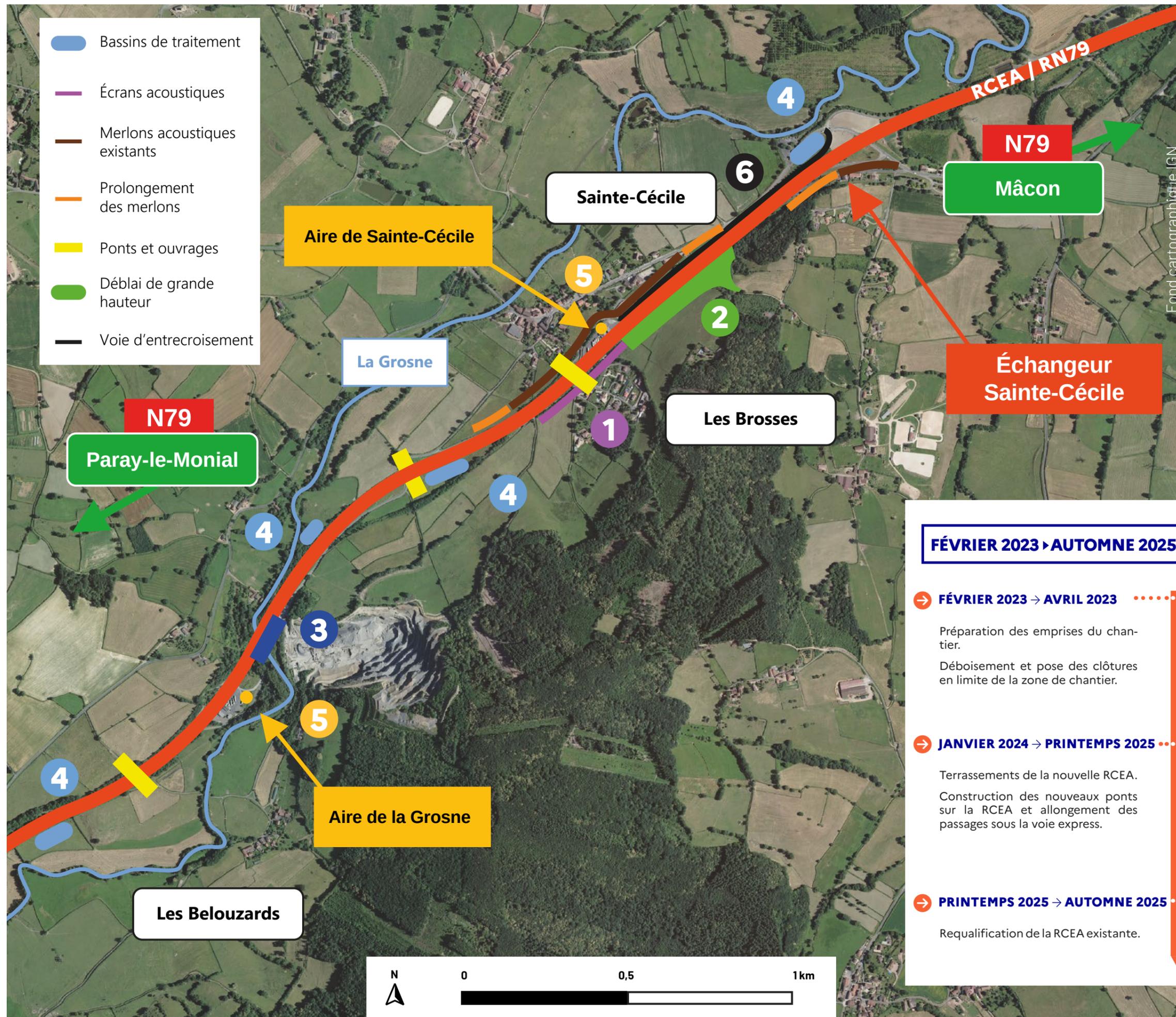
5 Les aires de services de Sainte-Cécile et Mazille ne seront pas impactées. Durant toute la durée des travaux, **les aires seront maintenues ouvertes** hormis des fermetures très brèves pour assurer les raccordements de voirie au niveau des bretelles.

Afin de faciliter l'insertion des usagers sur la RCEA, les bretelles d'accès et sorties des aires seront allongées.



6 **La bretelle d'entrée de l'échangeur de Sainte-Cécile sera allongée** sur 500 m et mutualisée avec la bretelle d'accès à l'aire de Sainte-Cécile.

-  Bassins de traitement
-  Écrans acoustiques
-  Merlons acoustiques existants
-  Prolongement des merlons
-  Ponts et ouvrages
-  Déblai de grande hauteur
-  Voie d'entrecroisement



FÉVRIER 2023 ▶ AUTOMNE 2025

→ FÉVRIER 2023 → AVRIL 2023

Préparation des emprises du chantier.

Déboisement et pose des clôtures en limite de la zone de chantier.

→ JANVIER 2024 → PRINTEMPS 2025

Terrassements de la nouvelle RCEA.

Construction des nouveaux ponts sur la RCEA et allongement des passages sous la voie express.

→ PRINTEMPS 2025 → AUTOMNE 2025

Requalification de la RCEA existante.

UN ENGAGEMENT FORT POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

► Les travaux ont commencé dès février 2023 par le déboisement et le dégagement des emprises nécessaires aux travaux. Ils sont coordonnés par un écologue qui veille au respect des obligations réglementaires en matière d'environnement.

DÉMARCHE ERC : ÉVITER, RÉDUIRE, COMPENSER

Dans le but de préserver l'environnement, la DREAL Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC). Il s'agit d'éviter les impacts sur des milieux remarquables ou de réduire ces nuisances et de compenser les impacts résiduels par la recréation des milieux concernés. Par exemple, le choix de créer un viaduc sur la Grosne sans pile dans le cours d'eau est une mesure forte d'évitement et de réduction de l'impact du projet sur les milieux aquatiques.

CHIFFRES CLÉS

25 MESURES
D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

5 KM
DE HAIES BOCAGÈRES PLANTÉS

11 HECTARES
DE FORÊT DÉDIÉS À LA RÉGÉNÉRATION
DE LA BIODIVERSITÉ

8 HECTARES
DE ZONES HUMIDES RENATURÉS

5 KM
DE CLÔTURES À GIBIER ET À AMPHIBIENS POUR
ÉVITER LES COLLISIONS AVEC LA FAUNE



LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les chantiers de la RCEA en Saône-et-Loire sont attentifs au respect du cycle de vie des espèces. L'abattage des arbres intervient entre septembre et mars pour préserver la période de reproduction et la nidification des oiseaux. Pour les arbres servant de gîtes aux chauves-souris (arbres à cavités), la période est réduite de septembre à octobre pour préserver la période d'hivernation.



Vue sur la Grosne et sa végétation de berge (ripisylve)



Le futur viaduc franchira la Grosne sans appui dans la rivière



Cette opération d'aménagement fait partie du programme d'accélération de la mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire (phase 1 et phase 2) au titre duquel près de 600M€ ont été investis par l'Etat et ses partenaires depuis 2014. A l'issue de ce programme, la quasi totalité de la RCEA sera à 2x2 voies en Saône-et-Loire, alors que seulement 50% du linéaire l'était en 2014.